

# Le mouvement syndical au Canada

Autor(en): **Stamford, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **47 (1955)**

Heft 11

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384931>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'on compte en Irlande du Sud, 50 000 à peine sont membres de fédérations qui ont leur siège à Londres. Dans l'Ulster, en revanche, 90% des travailleurs syndiqués sont rattachés à des organisations affiliées à la C. G. T. britannique (encore qu'une partie appréciable d'entre eux soient membres des deux centrales qui ont leur siège à Dublin!).

Ainsi donc, le mouvement syndical irlandais, dont les effectifs ne sont nullement négligeables par rapport à l'ensemble de la population et au degré d'industrialisation, est victime d'un lourd passé, de préjugés, de passions artificiellement entretenues, d'une situation en un mot qui est en réalité plus complexe encore que celle que nous avons tenté d'esquisser ici, d'une situation où une chatte qui ne serait pas irlandaise aurait de la peine à retrouver ses petits! Ajoutons encore que, tandis que certaines fédérations sont liées avec le Parti ouvrier irlandais (opposé à la « partition »), d'autres soutiennent le Parti ouvrier de l'Ulster (partisan de la « partition »), alors que d'autres observent la neutralité sur le plan politique. Les travailleurs qui sont affiliés à des fédérations britanniques qui ont leur siège à Londres sont indirectement membres de la C. I. S. L. Parallèlement, diverses fédérations irlandaises adhèrent à des fédérations professionnelles internationales rattachées à la C. I. S. L. On conviendra que la situation syndicale irlandaise et la logique cartésienne sont deux choses assez incompatibles.

## Le mouvement syndical au Canada

Par *P. Stamford*, Londres

Les deux grandes centrales américaines A. F. L. et C. I. O. ayant fait un pas décisif vers la fusion, les syndicats canadiens se préparent à suivre leur exemple. Au Canada également, deux puissantes organisations syndicales libres, le T. L. C. (Congrès des métiers et du travail) et le C. C. L. (Congrès canadien du travail) défendent parallèlement les intérêts des travailleurs. Toutes deux entretiennent des relations très étroites avec les centrales américaines, de sorte que la réalisation de l'unité ne saurait être différée longtemps encore. (Cette fusion est chose faite maintenant. — Réd.) Maints des problèmes qu'elle pose sont sensiblement les mêmes qu'aux Etats-Unis, alors que d'autres sont spécifiquement canadiens.

Comme le pays lui-même, le mouvement syndical canadien est encore en plein développement. Les deux organisations précitées groupent la plus grande partie des travailleurs syndiqués. Le Congrès des métiers et du travail (T. L. C.) compte 600 000 membres, répartis entre 86 fédérations, de caractère professionnel avant tout. Elles groupent essentiellement des travailleurs qualifiés (menuisiers,

électriciens, machinistes, typographes, instituteurs, etc.). Le T. L. C. est dans une certaine mesure assimilable à la Fédération américaine du travail (A. F. L.). Le Congrès canadien du travail, qui compte 400 000 membres, groupe, comme le C. I. O. américain, des fédérations d'industrie. Au nombre de 25, elles organisent avant tout les ouvriers des industries de l'automobile, de l'acier, du pétrole, du caoutchouc, du textile, des mines, des transports, etc. A côté de ces deux centrales, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada groupe quelque 100 000 membres, recrutés presque exclusivement dans la province de langue française de Québec. Enfin, 150 000 travailleurs environ sont membres de diverses organisations qui ne sont rattachées à aucune centrale. Mentionnons encore une Fédération internationale des cheminots qui compte 40 000 membres. Dans l'ensemble, 1,25 million de travailleurs canadiens sont organisés.

On distingue trois sortes de syndicats: internationaux, nationaux et locaux, selon qu'ils sont rattachés à une fédération internationale (où les Américains ont la prépondérance) ou que leur activité est limitée au Canada ou encore à une région ou à une localité. Bien que le Congrès des métiers et du travail et le Congrès canadien du travail comptent des syndicats « nationaux » et « locaux », la plupart des organisations affiliées ont un caractère international; les fédérations de la première de ces centrales sont liées organiquement à des fédérations de l'A. F. L. et les fédérations de la seconde à des fédérations du C. I. O. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada ne compte pas de syndicats de caractère international. Cent onze des cent septante-cinq syndicats canadiens sont liés organiquement à des organisations des États-Unis. Les noms des fédérations canadiennes sont presque toujours suivis de ces initiales entre parenthèses: (A. F. L.-T. L. C.) ou (C. I. O.-C. C. L.), qui traduisent la double affiliation. Quelques organisations sont même rattachées exclusivement au C. I. O. ou à l'A. F. L. Ces quelques indications donnent une idée des liens économiques qui unissent les deux pays. Les deux grandes centrales canadiennes sont membres de la Confédération internationale des syndicats libres.

Relevons cependant que, malgré les relations étroites qui se sont établies entre les syndicats américains et canadiens, ces derniers ont maintenu leur indépendance — encore que l'évolution que l'on enregistre aux États-Unis influence très fortement le devenir du mouvement syndical canadien.

\*

La rivalité qui a opposé jusqu'à maintenant les deux grandes centrales canadiennes et le chômage assez marqué qui sévit dans le pays — et qui contraste avec la situation que l'on enregistre aux États-Unis — font apparaître nécessaires une concentration des forces syndicales et une coordination plus poussée de leur action.

Les deux organisations admettent que la constitution d'une seule et unique centrale serait conforme aux intérêts des travailleurs. Le double principe des fédérations professionnelles et des fédérations d'industrie serait maintenu; les unes et les autres conserveraient leur autonomie et leur champ d'organisation. Il est entendu que toutes les fédérations adhérant à la nouvelle organisation unifiée doivent affirmer leur attachement aux principes de la démocratie. Les mêmes droits doivent être reconnus à tous les travailleurs, indépendamment de leur confession, de leur race, de leur nationalité; toute discrimination doit être exclue.

Bien qu'aucun délai n'ait été fixé pour la fusion, certaines mesures d'ordre technique ainsi que diverses dispositions transitoires ont été envisagées aux fins de la faciliter. Dans un article récent, le président du T. L. C. relève que les décisions relatives à la fusion dépendent des membres des fédérations affiliées. Il ajoute que cette mesure aurait pour conséquence de renforcer considérablement la puissance syndicale. D'autre part, l'évolution économique et le progrès technique auront encore inévitablement pour effet de modifier le champ d'organisation des fédérations professionnelles et des fédérations d'industrie, ce qui provoquera naturellement des frottements. Il paraît donc préférable que ces conflits soient abordés et liquidés au sein d'une organisation unifiée. Enfin, celle-ci comptera un million de travailleurs, encore que ce nombre soit insuffisant par rapport à l'effectif des salariés. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que la réalisation de l'unité donnera une nouvelle impulsion à la propagande et au recrutement.

\*

Les deux centrales canadiennes comptent 1 million de membres, soit les quatre cinquièmes de l'effectif global des travailleurs organisés. Ce chiffre ne représente que 34% du nombre des employés et ouvriers (compte non tenu de l'agriculture). C'est dans le secteur des transports que le degré d'organisation est le plus élevé (75%). Il s'inscrit à 50% en moyenne dans l'industrie; il est plus bas dans les autres activités. Les ouvriers agricoles ne sont pour ainsi dire pas organisés. Si l'on en croit les statistiques, le syndicat des travailleurs agricoles ne compterait que 50 membres — ce qui paraît étonnant si l'on songe que l'agriculture canadienne, fortement mécanisée, emploie nombre de techniciens et de spécialistes. Mais il est probable qu'ils sont rattachés aux fédérations de métiers. Notons que les conventions collectives conclues par les fédérations du mouvement syndical libre règlent les conditions de travail et de salaire de 1,5 million de salariés environ.

En précisant que les fédérations professionnelles et les fédérations d'industrie collaborent sur un pied d'égalité, les deux centrales canadiennes ont mis fin à un très ancien conflit. En revanche, le

fait que les fédérations demeureront autonomes au sein de la nouvelle centrale entraînera sans aucun doute des difficultés. En effet, il n'est pas rationnel qu'au sein d'une seule et même centrale deux fédérations organisent les travailleurs d'une même branche. Pour prévenir des différends, en attendant que des solutions définitives interviennent, les deux centrales ont conclu en novembre dernier déjà un accord qui interdit de recruter des travailleurs déjà membres d'une fédération concurrente. Les difficultés n'en subsisteront pas moins et il appartiendra à la nouvelle centrale de les atténuer progressivement. La fusion des deux centrales actuelles sera naturellement suivie de fusions entre les fédérations.

\*

Aujourd'hui, le syndicalisme canadien doit lutter au premier chef contre le chômage. Bien que les richesses de l'immense Canada soient encore loin d'être toutes exploitées et que la productivité puisse être encore fortement développée, on enregistre un chômage considérable. On enregistre plus d'un demi-million de chômeurs, soit 10% environ de l'ensemble des travailleurs (y compris l'agriculture). Lors de son dernier congrès, le C. C. L. a invité le gouvernement à mettre d'urgence en chantier de grands travaux publics et, en particulier, à encourager la construction de logements. Il va sans dire qu'une fusion mettrait le mouvement syndical en mesure d'exercer une pression plus marquée. De l'avis des syndicats, l'immigration ne doit pas forcément avoir pour effet d'aggraver le chômage, mais à la condition qu'elle soit contrôlée et adaptée aux besoins. Au cours des dernières années, le Canada a accueilli 150 000 immigrants par an environ, ce qui a porté la population à 15 millions d'habitants. Le congrès du T. L. C. recommande une politique d'immigration mieux organisée et l'établissement d'une commission d'immigration tripartite.

Comme aux Etats-Unis, les syndicats libres ne sont pas rattachés aux partis politiques par des liens organiques — comme ceux, par exemple, qui unissent les syndicats australiens et britanniques au Parti travailliste. Tandis que le Congrès des métiers et du travail reste entièrement à l'écart de toute politique, le Congrès canadien du travail (C. C. L.) entretient des contacts directs avec la Co-operative Commonwealth Federation (le Parti socialiste).

Parmi les autres problèmes qui préoccupent le mouvement syndical libre du Canada, mentionnons le développement des assurances sociales, le salaire annuel garanti, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale, la nationalisation des services publics, la semaine de quarante heures, etc.